



## **POURQUOI LA LUTTE CONTINUE ...** ***Tout l'été et (au moins) jusqu'à fin 2014 !***

Le gouvernement a agréé la convention d'assurance chômage qui prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet.

Dans le même temps, il a confié à trois personnalités l'organisation d'une concertation pour réformer le régime des salariés intermittents du spectacle (annexes 8 et 10) et suspendu, le temps de la discussion, l'application du différé d'indemnisation issu de l'accord du 22 mars. La surcotisation appliquée aux seules annexes 8 et 10 va peser sur les rémunérations nettes de 1 à 2 %.

Nous sommes au milieu du gué : d'un côté le texte, à part ce différé, s'applique pleinement au 1<sup>er</sup> juillet à tous les privés d'emploi, donc avec des économies drastiques sur le dos de tous les chômeurs, de l'autre, la mobilisation a contraint le gouvernement à s'engager sur la possibilité d'une autre réforme des annexes 8 et 10, et au passage l'a aussi obligé à renoncer pour les 3 prochaines années à des coupes supplémentaires sur la partie du budget consacrée au spectacle vivant.

Nous n'avons pas changé d'avis. Il faut obtenir l'annulation l'accord du 22 mars et l'agrément de la convention qui en découle. Pour ce faire, la Cgt a introduit un recours au TGI de Paris et selon la réponse, saisira le Conseil d'Etat. Dans le même temps, nous continuons de lutter au côté des autres organisations Cgt (Union syndicale de l'Intérim, Ugict, Comité de chômeurs...) et dans le mouvement unitaire pour imposer une renégociation.

Contrairement aux annonces incantatoires du gouvernement qui voudrait voir cesser le puissant mouvement de contestation, nous maintenons nos appels à la grève, avec des temps forts tout l'été partout en France, et notamment dès le 4 juillet, jour d'ouverture du Festival d'Avignon.

Mais la mobilisation ne peut s'arrêter là.

Pour obtenir que nos propositions soient prises en compte, nous appelons les professionnel-le-s à utiliser toutes les formes de mobilisation jusqu'à la fin de la concertation en décembre 2014 : grèves, manifestations, interpellation du public, débats ...

La lettre de mission à Hortense Archambault, Jean-Patrick Gille et Jean-Denis Combrexelle flèche vers l'examen de nos propositions et exclut la création de la caisse autonome.

Mais « concertation n'est pas négociation » : ou bien un avenant à la convention intègre nos propositions (ad minima, celles du comité de suivi), ou bien nous en appellerons à l'exécutif et au Parlement pour qu'ils prennent les dispositions réglementaires et législatives nécessaires.

La seule garantie que nos propositions soient prises en compte, c'est la poursuite de la mobilisation dans l'unité du mouvement.

Le seul moyen de maintenir le rapport de forces pendant plusieurs mois est de mobiliser avec des temps forts, dont des grèves votées par les artistes et techniciens sur leurs lieux de travail. C'est effectivement l'arme la plus importante dont disposent les salariés du spectacle pour faire bouger les lignes !

*Paris, le 2 juillet 2014.*

**Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au [www.fnsac-cgt.com](http://www.fnsac-cgt.com) - Email : [cgtspectacle@fnsac-cgt.com](mailto:cgtspectacle@fnsac-cgt.com)  
FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60**